

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, — — — — —	30
Faits divers, — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
6 Janvier 1876.

Chronique générale.

LA SITUATION.

A défaut d'informations sur la politique intérieure de la France, il n'est pas sans intérêt de jeter les yeux sur les événements qui s'agissent ou se préparent en dehors de notre pays. Nous savons que l'Allemagne subit en ce moment une crise commerciale telle qu'elle n'en avait jamais éprouvée. Pendant ce temps, l'armée travaille, complète ses armements ; aussi avons-nous tout à craindre de cet état anormal dont M. de Bismarck essaiera peut-être de profiter pour entraîner son pays dans les opérations belliqueuses qui auront du moins le privilège de détourner les esprits des tristesses et des craintes intérieures.

En Autriche, la situation de l'empereur François-Joseph est toujours des plus critiques : le défaut d'unité nationale, les tendances libérales de son gouvernement, les ferments de discorde entre races, tout cela constitue un ensemble de difficultés dont il est assez difficile d'entrevoir la solution. Pendant ce temps, l'insurrection herzégovienne poursuit sa marche, et le grand-vizir impuissant est aux abois.

En Espagne, l'heure des batailles a sonné, et aujourd'hui peut-être les carlistes auront-ils à supporter tout le poids des armées alphonisistes. Pendant ce temps l'agitation règne à Madrid et les prochaines élections montreront la fragilité du gouvernement du prince Alphonse.

M. Castelar vient d'adresser aux électeurs de Barcelone et de Valence un long manifeste dans lequel il déclare accepter la candidature comme député, après avoir conseillé à tous de prendre part aux élections comme le seul moyen de faire l'éducation

politique du peuple et de propager les idées républicaines.

M. Castelar démontre par une série d'exemples pris dans les Cortès modérés de 1843 jusqu'aux Cortès unionistes de 1858, que la fondation, le développement et le progrès de la démocratie espagnole sont dus au Parlement.

A l'appui de ses idées, il cite l'exemple de la démocratie française initiant ses principes dans les Assemblées de l'Empire, et obtenant la victoire dans l'Assemblée de Versailles. Il n'a retranché de son programme historique que le fédéralisme, comme incompatible avec l'intégrité de la patrie.

Il propose comme principe : le suffrage universel, les universités libres, l'Etat indépendant de toute Eglise ; comme conduite à suivre, il se sépare de tous les partis réactionnaires ou démagogiques, il ne transigera jamais avec les fédéraux ni avec ceux qui les encouragent.

Les choses en sont là. L'année 1876, comme on le voit, s'annonce pleine d'orages. Espérons que la France sortira de tous les écueils semés en elle et autour d'elle.

(Le Messager.)

Le *Journal de Paris* a annoncé que le projet de note rédigé par le comte Andrassy relativement à la question d'Orient devait être arrivé à Paris.

Le *Moniteur universel* confirme cette nouvelle ; voici ce qu'il en dit :

« Il est exact que le cabinet austro-hongrois vient de communiquer officiellement aux puissances européennes son projet de note, relatif au règlement de la question herzégovinienne. D'après une dépêche de Berlin, M. le comte Andrassy propose de mettre toutes les religions en Turquie sur le pied d'égalité, d'établir l'autonomie provinciale et communale, et de confier, en outre, dans les provinces insurgées, l'assiette de l'impôt aux provinces elles-mêmes, en même temps qu'on ferait cesser la servitude et le pillage.

» Ce résumé est nécessairement incomplet, et il paraît impossible d'en tirer des éléments d'information suffisants pour juger dès à présent le caractère et la portée de la note austro-hongroise ; à plus forte raison ne saurait-on prévoir quel avenir lui est réservé auprès des cabinets auxquels elle a été communiquée. Il faut donc attendre des renseignements complémentaires qui ne sauraient tarder à venir. »

Comme on le voit, il est difficile, tant qu'on n'a pas le texte intégral de la note, de bien savoir ce qu'elle contient. Le comte Andrassy est l'homme qui représente le mieux à Vienne la politique des trois puissances alliées. Aussi son projet a-t-il une importance considérable parce qu'il doit résumer les réformes demandées par les trois empires.

Reste à savoir comment la Turquie prendra cette note, — comment on fera entendre aux provinces insurgées qu'elles doivent se contenter de ce que les puissances demandent pour elles, — et surtout quelles garanties on obtiendra pour leur application ?

La question la plus grave est même dans ce dernier point.

Le bruit se répand que M. le duc Decazes déclinerait toute candidature pour le Sénat et la Chambre des députés. Cette nouvelle ne doit pas être accueillie sans réserves. Toutefois, il paraît que M. le ministre des affaires étrangères risque fort d'échouer dans ses tentatives pour arriver au Sénat ou à la Chambre. Ainsi s'expliquerait la détermination qu'on lui prête. Or, n'étant ni sénateur ni député, M. le duc Decazes aurait quelque peine à conserver son portefeuille. Il l'a compris sans doute, et c'est pourquoi il se dispose, s'il faut s'en rapporter aux informations que la *Gazette de Saint-Petersbourg* dit avoir reçues de Paris, à aller remplacer le général Le Flô comme ambassadeur en Russie.

On lit dans l'Indépendance belge :

« Le gouvernement aurait trouvé moyen de tourner l'amendement Janzé devenu article de la loi de la presse depuis deux jours : résolu à employer tous les moyens que peut lui fournir l'arsenal de nos lois, il emprunterait des armes à la loi de 1794, qui donne aux maires la police de la voirie et ferait défendre la voie publique à tous les journaux.

» Je n'ai pas besoin de vous souligner ce qu'une pareille mesure aurait de violent et d'excessif. Aussi n'y veux-je pas croire, malgré les assurances qu'on me donne. M. Buffet est après tout trop parlementaire pour en arriver à se servir d'une loi pour violer le sens évident d'une autre. »

Nous ne savons ce que vaut cette nouvelle, dont nous laissons la responsabilité à la feuille belge, mais nous aimons à voir chez les radicaux ce beau zèle pour la loi et cette noble indignation contre un ministère qui veut faire revivre une vieille loi tacitement abrogée. Seulement, pourquoi les radicaux, qui s'indignent à la seule pensée qu'on invoquerait une loi de 1794 contre leurs journaux, demandent-ils presque journellement la mise à exécution, contre les ordres religieux, de lois bien autrement vieilles, qui remontent à l'ancien régime, si honni par eux ?

De plus, quel merveilleux arsenal de lois oppressives fournit à tout pouvoir la période de liberté inaugurée par le serment du Jeu de Paume !

On lit dans le Moniteur universel :

« Nous croyons savoir que le jour même où la *Liberté* a publié la lettre par laquelle le maréchal Canrobert informait M. Haentjens qu'il déclinait toute candidature au Sénat, M. Buffet, se conformant en cela aux désirs du Président de la République, a écrit au préfet du Lot qu'en présence de cet acte d'abnégation patriotique le gouvernement regardait comme un devoir de reprendre la candidature de l'illustre maréchal,

Quand je l'eus dévoré, je le relus à tête reposée, et cette seconde lecture ne me suffisant pas, je procédai sans désemparer à une troisième.

Outre le charme de la fiction, si nouveau et si pénétrant pour un esprit comme le mien, je trouvais là une réponse, si non bien scientifique et bien péremptoire, du moins spécieuse et bien agréable, à quelques-unes des questions qu'avaient fait naître dans mon esprit la vue des vieilles pierres et des vieux monuments.

Pour la première fois, j'avais idée de la couleur historique et de la physionomie des époques.

« Ah ! m'écriai-je avec un enthousiasme où l'amour-propre satisfait entrait bien pour quelque chose, je le savais bien, moi, que toutes les vieilles pierres avaient une âme. Je la vois, je la sens dans l'œuvre de Walter Scott. Mon cher clocher aussi en a une, quoique Walter Scott ne m'apprenne pas quelle elle peut être. »

Si ma tante m'avait demandé alors à quoi je pensais, je n'aurais pas été embarrassé pour lui répondre. Justement, elle ne me le demanda pas.

J'avais éprouvé un tel plaisir à la lecture du livre que je crus bien faire de proposer à ma tante de le lui lire tout haut.

Elle refusa d'abord, disant que c'était du temps perdu ; puis elle céda à mes instances.

Ce qui l'intéressait surtout, c'était l'intrigue, où cependant elle s'embrouillait quelque peu ; j'étais

très-fier alors de la remettre dans la bonne voie, ce qui m'était facile, grâce à mes lectures précédentes.

Moi, je prenais goût à tout dans ce livre qui m'avait ouvert un monde nouveau, aux aventures, aux costumes, à la description de monuments, et jusqu'à l'emploi des termes nouveaux pour moi de l'architecture du moyen âge.

Comme, à l'époque où je lisais ce volume de Walter Scott, les études archéologiques n'étaient pas très-répandues, le traducteur avait mis en note, au bas des pages, une courte explication des expressions techniques.

Cette langue, dont je n'entrevois encore que les éléments, me semblait la plus charmante du monde, et je l'apprenais, sans m'en apercevoir, avec une facilité surprenante.

Quand je parcourais notre bonne petite ville de Sainte-Luce, si riche en monuments historiques, je faisais sur nature l'application de mes connaissances nouvelles.

Je ne rêvais plus que créneaux, barbacanes, eschauguettes, mâchicoulis et pont-levis.

Comme ma tante me disait un jour qu'il était convenable de ne pas garder le livre trop longtemps, ce fut un véritable chagrin pour moi que de songer à m'en séparer.

J'étais bien sûr de ne pas oublier les personnages, et de cet oubli-là, je crois que je me serais

facilement consolé ; mais n'oublierais-je pas bientôt les connaissances nouvelles que je venais d'acquérir, et la langue que je commençais à bégayer ?

J'eus un instant l'idée folle de copier le livre. A force d'y réfléchir, je pris un parti plus sage : je demandai à ma tante quelques jours de répit, et, tous les matins, levé avant le jour, je me mis à transcrire les notes explicatives.

Ni M. Jondelles, ni aucun de mes maîtres passés ou présents, n'eût voulu croire que ces notes si soignées et si nettement écrites fussent de la main de ce « cancre de Bernier. »

Si j'ai bonne mémoire, c'est là le premier travail que j'aie fait avec plaisir.

XVI.

Il y a bien des choses que j'aurais voulu savoir, et que je n'avais point trouvées dans le livre de Walter Scott, qui, après tout, est un roman et non un traité régulier.

Où trouver ces choses-là ? Où Walter Scott lui-même les avait-ils trouvées ?

Peut-être, pensais-je en moi-même, notre cousin me le dirait-il, si j'osais le lui demander.

Malheureusement le livre était rendu, et je n'avais pas profité de la visite que nous lui avions faite pour adresser ma question.

Quand il m'avait demandé comment je trouvais ce livre, j'avais répondu :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Souvenirs de collège.

L'ÉGLISE ROMANE.

(Suite.)

Je grillais de savoir ce que c'était que Walter Scott, et ce que pouvait signifier ce nom de Quentin Durward ; je soupesais le livre en l'emportant avec une sorte de volupté ; je l'entr'ouvrais chemin faisant pour prendre un avant-goût des gravures, qui me parurent merveilleuses.

Je me voyais déjà près de ma petite fenêtre, qui était si claire, avec le livre posé devant moi sur la table.

Je me pressais trop de jurer par avance. Ma tante, par scrupule de conscience, voulut porter d'abord le livre chez l'abbé Forgeot.

Je me perdis en conjectures sur l'objet de cette démarche, dont je ne voyais que le côté vexatoire, n'imaginant pas, pour moi, qu'un livre quelconque pût offrir d'autre danger que d'ennuyer le lecteur.

Sur un avis favorable de l'abbé Forgeot, je lus le livre, ou, pour mieux dire, je le dévorai.

qui a servi si loyalement la France, et dont la place est nécessairement marquée au Sénat. »

Le Français, non moins officieux, confirme le fait ; il donne même de la lettre de M. le vice-président du conseil un « résumé fidèle » que voici :

« Le pays verra dans les motifs de la résolution du maréchal une nouvelle preuve des sentiments de patriotisme et d'abnégation dont s'est toujours inspiré le maréchal Canrobert dans sa glorieuse carrière ; mais le maréchal-président et son gouvernement estiment qu'un serviteur de la France tel que le maréchal Canrobert a sa place au Sénat, et que les électeurs du département du Lot, où le maréchal Canrobert est né, voudront se faire l'honneur de prendre leur illustre compatriote pour les représenter au Sénat. »

Les journaux radicaux s'amuse du maréchal Canrobert « candidat malgré lui. » Ce n'est peut-être pas le cas. Le maréchal aura sans doute voulu se dégager de la campagne compromettante dans laquelle les bonapartistes voulaient se servir de son nom ; de là la lettre par laquelle il déclina toute candidature sénatoriale. D'autre part, le maréchal de Mac-Mahon, satisfait par la démarche de son vieux compagnon d'armes, aura désiré assurer l'élection au Sénat d'un maréchal de France, qui y avait sa place marquée, et M. le vice-président du conseil aura écrit au préfet du Lot dans le sens qu'indique le Français. Il n'y a rien là que de très-vraisemblable, et nous ajouterons, de très-acceptable.

Il est vrai que, par sa démarche, le vice-président du conseil s'immisce dans les élections, et certains journaux radicaux, oubliant les agissements de leur patron, M. Gambetta, lui en font un crime. Comme nous n'avons jamais combattu le principe, mais les abus de l'action gouvernementale dans les élections, nous ne trouvons pas que, dans la circonstance, M. Buffet ait dépassé ses droits.

D'après le Français, les bonapartistes seraient assez embarrassés pour mettre à exécution les projets électoraux très-vastes et très-hardis qu'ils avaient faits.

D'une part, les ressources financières sur lesquelles on avait compté feraient défaut ; d'autre part, l'opinion, même dans la fraction que l'on croyait la plus favorable aux souvenirs impériaux, ne se montre pas du tout disposée à s'associer à une politique d'exclusion et de haine.

Le Moniteur annonce que M. Buffet a définitivement accepté la candidature que les conservateurs des Vosges lui ont offerte pour le Sénat.

Les ateliers des timbres-poste annexés à la Monnaie de Paris viennent de fermer leurs portes : les ouvriers ont été congédiés,

et le matériel appartenant à l'entrepreneur sera bientôt enlevé. Quant aux locaux eux-mêmes, ils doivent être appropriés pour servir à l'installation des divers services de la Monnaie.

Malgré la suspension de cette fabrication, l'administration des finances a pris les mesures nécessaires afin que le nombre des timbres des divers types soit suffisant pour satisfaire aux besoins de la consommation d'ici au 20 ou 25 courant, époque à laquelle la Banque de France pourra émettre les timbres nouveau modèle.

La Nouvelle-Calédonie n'est pas, à ce qu'il paraît, cette terre affreuse et maudite qu'ont voulu nous dépendre les journaux qui comptent parmi ses habitants des amis ou d'anciens collaborateurs.

La République française elle-même nous raconte qu'un prisonnier d'une maison centrale, un nommé Legat, s'est accusé de crimes qu'il n'avait pas commis, dans l'espoir d'être condamné aux travaux forcés et, par suite, d'être envoyé à la Nouvelle-Calédonie. C'est l'aveu formel qu'il a fait devant la cour d'assises du Tarn, lorsqu'on lui a démontré son innocence, contre laquelle il protestait. La Nouvelle-Calédonie lui apparaissait, comme la terre promise, une sorte de paradis après lequel il soupirait du fond de sa maison centrale. Le jury a mieux aimé respecter la justice que répondre aux vœux du prévenu, qu'il a unanimement acquitté sans aucune miséricorde.

Nous espérons que le chef de l'Etat sera plus clément ; il a déjà commué en 20 ans de réclusion la peine de mort encourue autrefois par le condamné en question ; il poussera cette fois l'indulgence jusqu'à donner à sa peine l'aggravation tant souhaitée, en changeant la réclusion temporaire en une déportation à perpétuité. On peut être sûr que Legat, une fois arrivé à Nouméa, ne cherchera pas à se sauver.

Dans tous les cas, les déportés de la Commune nous semblent avoir un bien mince intérêt à réclamer l'amnistie, puisque leur sort est digne d'envie.

Etranger.

PROVINCES DANUBIENNES.

On écrit de Cettinge, en date du 27 décembre, que le gouvernement monténégrin a reçu du commandant turc en Herzégovine une espèce d'ultimatum, qui aurait jeté une grande consternation dans les cercles politiques de ce pays. Le prince Nikita a réuni immédiatement son conseil pour en délibérer.

Le commandant turc, Achmed-Mouktar pacha, cite dans sa lettre vingt-deux griefs directs contre le Monténégro, qu'il accuse d'entretenir et fomenter l'insurrection dans tous les pays bosniaques. Il prétend en outre que plus de la moitié des Monténégrins valides auraient passé la frontière pour prendre part à l'insurrection. L'ultimatum du

commandant turc expose finalement que la Turquie ne saurait tolérer plus longtemps un pareil état de choses, qu'elle aurait recours aux moyens extrêmes, si le Monténégro n'abandonnait pas son attitude équivoque.

Notre correspondant croit savoir que ces menaces sont réellement sérieuses, d'autant plus qu'Achmed-Mouktar pacha a reçu les plus larges pleins pouvoirs et qu'il a promis au sultan d'en avoir fini avec l'insurrection au mois de mars au plus tard.

D'après notre correspondant, on s'attendait à des hostilités de la part des Turcs, aussitôt que ceux-ci auront constaté la moindre violation de neutralité. Aussi l'agitation dans le Monténégro est immense et prend des proportions qui pourraient en faire un événement européen.

PRUSSE.

Une histoire de sergent prussien racontée par la Gazette de Fulda :

« Le sergent Schæfer, du bataillon en garnison dans notre ville, a été conduit à Francfort pour être jugé comme prévenu de mauvais traitements envers les soldats. Voici ce qu'il faisait de plus intéressant : il ordonnait aux soldats de sa chambrée de se lever pendant la nuit, leur défendait de mettre un autre vêtement que leur chemise, leur faisait mettre leur sabre et leur casque, et leur faisait faire l'exercice dans cet accoutrement. Il lui est arrivé, dans une pareille occasion, de frapper quelques soldats avec un martinet, d'une façon si brutale que les traces de sa sauvagerie étaient tout à fait visibles sur le corps de ses victimes. »

Histoire de l'année 1875.

FÉVRIER.

Le 1^{er}. — Suite de la deuxième délibération sur les lois constitutionnelles. Renvoi à la commission de l'amendement de M. Wallon relatif aux droits et devoirs du Président de la République.

Le 2. — L'amendement de M. Wallon est adopté à la majorité de 200 voix. — Déposition de M. Tailhand devant la commission de la Nièvre. Refus de communiquer le dossier. La commission décide qu'un rapport spécial sera fait à l'Assemblée. M. Savary est nommé rapporteur.

Le 3. — L'Assemblée, après avoir voté tous les articles du projet de loi sur les pouvoirs publics, décide qu'elle passera à une troisième délibération. — Première note de l'Allemagne à la Belgique, au sujet des attaques dirigées par les catholiques contre le gouvernement prussien.

Le 4. — Deuxième lecture du projet de loi sur la dynamite. — Mort de M. Nicolas Kœchlin, ancien maire de Mulhouse.

Le 5. — Après avoir voté la troisième délibération du projet de loi sur la dynamite, la Chambre se sépare pour quatre jours.

Le 6. — Annexion des îles Fidji à l'Angle-

terre. — Mort de M. Dahirel, député du Morbihan.

Le 7. — Elections de Seine-et-Oise et des Côtes-du-Nord. Dans le premier de ces départements, M. Valentin, républicain, est élu contre M. le duc de Padoue, bonapartiste. Dans le second, il y a ballottage entre M. de Kerjégu, légitimiste, et M. Foucher de Careil, républicain. — Emprunt de la ville de Paris.

Le 8. — Mort de M. Galichon, fondateur de la Gazette des Beaux-Arts.

Le 9. — La police prussienne saisit à la poste le mandement de l'évêque de Strasbourg.

Le 10. — Importante réunion du centre gauche, qui prend la résolution de voter l'ancienne proposition Dufaure sur le Sénat.

Le 11. — Deuxième lecture de la loi sur le Sénat. Vote de l'amendement Pascal Duprat, qui confère au suffrage universel direct la nomination de tous les sénateurs. Renvoi de la discussion au lendemain. — Réception de M. Alex. Dumas à l'Académie française.

Le 12. — L'Assemblée décide qu'elle ne passera pas à une troisième délibération sur la loi du Sénat. — Procès-Wimpfen-Cassagnac devant la cour d'assises de la Seine.

Le 13. — Suite du procès Wimpfen-Cassagnac.

Le 14. — Elections municipales dans les 6^e et 13^e arrondissements de Paris. Sont élus, dans l'un, M. Beudant ; dans l'autre, M. Krzyzanowski (Sigismond Lacroix), deux républicains.

Le 15. — L'Assemblée renvoie à la commission du budget le décret du 28 novembre 1874, liquidant les pensions d'un certain nombre d'anciens fonctionnaires de l'Empire pour cause d'infirmités problématiques. — Acquiescement de M. Paul de Cassagnac. — Première représentation au Théâtre-Français de la *Fille de Roland*, tragédie de M. Henri de Bornier.

Le 16. — Nomination des bureaux. Les gauches, pour la première fois, obtiennent un président et un secrétaire de plus que les droites.

Le 17. — La commission des Trente imagine un projet de loi du Sénat *sui generis*, conférant la nomination des sénateurs pour un tiers au maréchal, et pour les deux autres tiers, à un collège électoral mixte.

Le 18. — L'accord s'établit entre les deux centres sur le projet Wallon-Lavergne, qui confie la nomination de 75 sénateurs à la Chambre, et le choix des autres aux conseils généraux d'arrondissements et municipaux. M. de Chabaud-Latour fait savoir à la commission des Trente que le gouvernement s'allie à ce projet.

Le 19. — En dépit de la déclaration du ministre, la commission persiste à vouloir que le maréchal nomme une partie des sénateurs. Elle maintient son projet.

Le 20. — La gauche républicaine décide qu'elle votera le projet Wallon sans discussion ni amendements. L'Union républicaine se rallie à cette décision. — Inauguration du monument de Frédéric Soulié au Père-Lachaise.

— Très-joli !

— Tu n'es pas difficile, avait-il dit d'un air piqué.

Il pensait peut-être que l'éloge était un peu mince. Mon pauvre vocabulaire d'écolier sauvage ne m'en fournissait pas de plus énergique.

Il déclara qu'il n'avait pas d'autres volumes de Walter Scott, et tout fut fini pour ce jour-là.

C'était un mardi matin ; nous composions en thème. Mon attention ne resta pas longtemps fixée sur ma composition.

De ma place, je voyais l'église, et toutes mes tentations de savoir me reprénaient.

J'irai voir le cousin, me disais-je. Puis, cinq minutes après : Je n'oserai pas.

A dix heures, je remis une composition inachevée, non sans une grande appréhension de ce qui pourrait résulter de cette nouvelle faute.

Il en résulta d'abord que je fus le dernier, et que M. Jondelles, me regardant d'un air de dédaigneuse pitié, ne m'adressa même pas la parole, comme si tout désormais était fini entre lui et moi.

Le mardi soir, j'étais décidé à parler au pharmacien ; le mercredi, mes irrésolutions me reprénaient.

Le jeudi matin, je me décidai, et pour couper court à toutes mes hésitations, je descendis rapidement la Grande Rue.

Le cœur me battit bien un peu quand je com-

mençai à entrevoir les grands bœufs de la devanture avec leur boule de couleur, et les serpents d'Esculape enroulés autour d'un certain palmier qui avait l'air d'un plumeau et qui servait d'enseigne ; mais mon parti était irrévocablement pris.

Malheureusement c'était jour de foire, et la pharmacie était tellement encombrée de paysans qu'il ne fallait même pas songer à déranger le pharmacien. Il se donnait déjà bien assez de mal derrière ses balances.

Le soir, quand je repassai, au retour de ma promenade accoutumée, il n'y avait plus de paysans.

Le cousin, derrière son comptoir, les deux mains appuyées à plat sur le marbre, et le corps penché en avant, causait avec le percepteur.

Une mauvaise honte me retint encore, et je passai sans entrer.

Ces deux échecs successifs firent une grande brèche dans mon courage.

Les jours suivants, toute ma timidité m'était revenue. Il me semblait que je ne savais plus ce que je voulais demander, ou plutôt que je ne savais pas en quels termes le demander. J'avais peur de bredouiller, de dire quelque sottise, de faire rire de moi ; je revoyais en imagination les haussements d'épaules et les airs de pitié de M. Jondelles ; j'avais peur que le cousin ne fit comme lui.

J'avais toute sortes de raisons d'être devenu

défiant et timide : l'âge même où j'entrais était bien pour quelque chose aussi dans ces fâcheuses dispositions. J'avais treize ans, et cette période néfaste, que tous les enfants traversent pour se transformer en jeunes hommes, avait commencé pour moi.

Pour tout dire en un mot, j'étais dans l'âge ingrat.

C'est l'âge où l'on rougit de tout sans savoir pourquoi ; où, par une inexplicable fatalité, les jambes des pantalons sont toujours trop courtes et les manches des vestes trop étroites ; où la voix qui mue passe sans transition raisonnable des notes aiguës que pourrait faire entendre un jeune coq enroulé, aux notes les plus graves qu'il jamais émettes un vieux chanteur de village ; où l'on a toute la gaucherie naïve de Janot, et absolument rien encore de la grâce de Chérubin !

XVII.

J'allais un jour à mon observatoire favori, celui de la descente de la forêt, pour contempler à loisir le cher paysage.

Je tenais ma casquette de la main gauche, et de la droite je m'essayais le front avec mon mouchoir, car j'avais marché vite.

A mon grand effroi, il se trouva que la place était déjà occupée par deux étrangers extraordinairement barbus.

L'un d'eux, couché sur le dos, dans l'herbe, avait ramené son chapeau sur ses yeux, et fumait à faire trembler.

L'autre, assis sur une grosse pierre, était occupé à dessiner ; il fumait aussi.

Je les regardais bouche bée, ne sachant si je devais avancer ou reculer, quand le dessinateur m'aperçut.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 10 janvier 1876.

LA BELLE HÉLÈNE

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. H. Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'Offenbach.

1^{er} acte : *L'Oracle*. — 2^e acte : *Le Jeu de l'Œil*. — 3^e acte : *La Galère de Vénus*.

Les principaux rôles seront remplis par MM. Des camps, G. Simon, Silvy, George, Lutscher, Moreau, M^{lle} Mascart et Anglade.

29 Degrés à l'ombre, vaudeville en 1 acte, de M. Eugène Labiche.

Le 21. — Election des Côtes-du-Nord (2^e tour). M. de Kerjégu, candidat légitimiste, est élu contre M. Foucher de Careil, candidat républicain. M. le duc de Feltre, candidat bonapartiste, dans les deux tours de scrutin, arrive beau dernier.

Le 22. — L'Assemblée, après avoir déclaré l'urgence sur le projet de loi du Sénat, adopte l'article 1^{er} du contre-projet de M. Wallon à la majorité de 161 voix.

Le 23. — Mort du peintre Corot.
Le 24. — L'ensemble du projet Wallon est adopté à la majorité de 207 voix. — Mort de Seguin aîné.

Le 25. — Vote définitif de la Constitution à la majorité de 171 voix. — Dépôt du rapport Savary au nom de la commission de la Nièvre. — L'Assemblée se sépare pour trois jours. — Obsèques de Corot.

Le 26. — Une note du *Journal officiel* annonce que M. Buffet est chargé de former un nouveau cabinet. M. Buffet est à Mirecourt, dans les Vosges, où il vient de perdre sa mère. On ignore s'il accepte la mission qui lui est confiée.

Le 27. — Conférence des trois bureaux de la gauche sur le futur cabinet. Rien n'est décidé en attendant le retour de M. Buffet.

Le 28. — Le *Journal officiel* promulgue la Constitution du 25 février. (A suivre.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Renouvellement partiel de 1875.

CONVOCATION DES ÉLECTEURS.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'Honneur :

Vu la loi du 21 décembre 1871, relative à l'élection des tribunaux de commerce, et le livre IV, titre 1^{er} du code de commerce ;

Le décret du 6 octobre 1809 et la loi du 3 mars 1840 ;

La circulaire de M. le ministre de la justice du 5 janvier 1872 ;

Vu la liste électorale révisée le 27 novembre dernier pour le renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Saumur en 1875 ;

ARRÊTONS

Art. 1^{er}. — Les électeurs inscrits sur la liste sus-visée se réuniront à Saumur, sous la présidence de M. le Maire de cette ville, le samedi 8 janvier 1876, dans le local du tribunal de commerce, à l'effet de procéder au renouvellement des membres dudit tribunal dont les pouvoirs expirent cette année, savoir :

M. GRATIEN, FÉDÉRIC, juge, non rééligible ;
MM. BRIÈRE, JULES, LÉMOINE, EUGÈNE, RATTIER, EMILE, juges, tous les trois rééligibles.

Les opérations électorales auront lieu aux heures et dans l'ordre ci-après indiqués :

1^{re} Election des juges.

Le scrutin pour l'élection des juges sera ouvert à dix heures et clos à midi.

2^e Election des suppléants.

Le scrutin pour l'élection des suppléants sera ouvert à une heure et clos à trois heures.

M. le président de l'Assemblée électorale sera assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Art. 2. — Sont éligibles aux fonctions de juge ou de suppléant, tout commerçant, directeur de compagnie anonyme de commerce, de finances et d'industries, agent de change, capitaine au long cours et maître au cabotage, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit, s'il est âgé de trente ans, s'il est inscrit à la patente depuis cinq ans, et s'il est domicilié au moment de l'élection dans le ressort du tribunal. Les anciens commerçants et agents de change seront également éligibles, s'ils ont exercé leur commerce pendant le même temps.

Art. 3. — Nul ne pourra être nommé juge, s'il n'a été suppléant.

Art. 4. — L'élection sera faite au scrutin de liste.

Art. 5. — Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin était nécessaire, il aurait lieu, sans nouvelle convocation, le samedi suivant 15 janvier. A ce second tour, la majorité relative sera suffisante.

Fait en Préfecture, à Angers, le 21 décembre 1875.
Le Préfet, J. MERLET.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

Voici le tableau des délais à observer pour les diverses opérations de la révision :

Du 1^{er} au 10 janvier inclus, préparation du tableau des rectifications : 10 jours.

Du 11 au 14 janvier inclus, délai maximum accordé pour dresser le tableau des rectifications : 4 jours.

15 janvier, publication du tableau des rectifications : 4 jour.

Du 16 janvier au 4 février inclus, délai ouvert aux réclamations des électeurs : 20 jours.

Du 5 février au 9 inclus, délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations : 5 jours.

Du 10 février au 12 inclus, délai pour la notification des dernières décisions de ces commissions : 3 jours.

Du 13 février au 17 inclus, délai d'appel devant le juge de paix : 5 jours.

Du 18 février au 27 inclus, délai pour les décisions du juge de paix : 10 jours.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix au maire et au préfet, à compter de la décision intervenue : 5 jours.

Le 31 mars, clôture définitive des listes électorales.

Le 3 janvier, au matin, la nommée Brigitte, femme Reveilleau, âgée de 70 ans, demeurant à Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a mis fin à ses jours en se jetant dans un bassin situé au milieu de son jardin, où on l'a retrouvée noyée, ayant une pierre attachée au cou.

LA CHAPELLE-BLANCHE. — Voici, dans le beau pays de Touraine (où l'instruction est pourtant, de l'avis de beaucoup, plus avancée qu'ailleurs), un fait digne des temps de la barbarie ; de plus, un fait qui s'est passé à 3 heures de l'après-midi, dans un village. C'est à peine si une pareille histoire est vraisemblable.

Les époux Joumier habitent à la Voltière, commune de la Chapelle-Blanche. Mardi dernier, le sieur Cottereau, chassant dans les environs, vint à passer devant leur maison ; la femme Joumier l'invita en bonne voisine à entrer chez elle ; elle voulait, disait-elle, lui payer une petite dette. Cottereau entre sans défiance et dépose son fusil.

Au même instant, Joumier surgit, on ne sait trop d'où, ferme la porte, saisit le fusil du chasseur et le met en joue, le menaçant de le tuer, s'il ne consent à signer immédiatement un billet de 2,000 fr. que la femme Joumier avait eu soin de faire rédiger la veille. En présence d'une invitation aussi énergique, Cottereau crut devoir accepter ; il signa. A cet instant, les Joumier attachèrent leur hôte au pied du lit ; la femme le garda et le mari alla fort tranquillement montrer son billet dans le village et s'informer s'il était en bonne et due forme.

Cottereau, pendant ce temps, parvient à se détacher et à s'enfuir. La femme Joumier se lance à sa poursuite. Le mari survient, qui rapporte le fugitif sur ses épaules.

Alors commença une scène atroce. Les assassins (car il faut bien les appeler par leur nom) poussent leur victime dans la cheminée et l'attachent avec une corde fixée à une certaine hauteur. Pour serrer cette corde plus fortement, la femme Joumier la tend en faisant levier au moyen d'un piquet. Le mari prend une hache, frappe le malheureux Cottereau, qui parvient pourtant à éviter à demi le coup qui lui est destiné ; la hache lui brise les mains et emporte du même coup un morceau du manteau de la cheminée. L'assassin le frappe ensuite à coups redoublés avec un compas.

Fort heureusement, des enfants passaient alors tout près de là ; ils entendirent les cris de la victime et appelèrent au secours. Plusieurs personnes accoururent. Cottereau fut détaché et emporté aussitôt. Son état est des plus graves et on désespère de le sauver.

Joumier a été arrêté ; l'instruction est commencée. Quant à la femme Joumier, elle reste provisoirement en liberté à cause de ses enfants. (*Messenger d'Indre-et-Loire.*)

L'Union libérale rapporte qu'une autre tentative d'assassinat a encore eu lieu la semaine dernière, commune de la Chapelle-Blanche.

Un sieur Rillaut, trouvant sa femme trop vieille, et désirant en avoir une plus jeune, conçut le projet de s'en débarrasser en la faisant noyer.

Un jour, il l'invita d'une manière pressante à aller voir quelque chose de très-curieux, à une fosse située près de leur habitation ; sa femme ne voulut pas d'abord, mais, pressée par ses instances, elle finit par consentir et le suivit.

Arrivé près de la fosse, il la poussa dedans, et, avec un fouloir, il l'enfonçait dans l'étang de peur qu'elle ne revint à la surface

de l'eau. La femme eut la force de s'écrier, et des voisins, qui passaient non loin de là, accoururent ; alors le mari, prenant le change, appela lui-même ses voisins et les pria de l'aider à arracher sa femme qui se noyait. On retira la femme, et le pauvre mari, arrêté, conduit en prison, réfléchit maintenant sur les inconvénients qu'il y a à vouloir se débarrasser de sa femme pour en épouser une autre.

Plusieurs journaux nous apprennent qu'une récente circulaire du ministre de la guerre permet aux militaires de saluer aussi avec la main gauche ; jusqu'à présent le salut avec la main droite était obligatoire.

M. le général Ladmirault, gouverneur de Paris, a accepté la candidature au Sénat dans le département de la Vienne.

« Cette nouvelle, dit le *Courrier*, de Poitiers, sera reçue, nous n'en doutons pas, avec un sentiment général de sympathie. — La haute personnalité du ferme et vaillant gouverneur de Paris l'élève au-dessus des compétitions de partis. — Les glorieux services qu'il a rendus à la France sont un titre d'honneur pour son pays natal. — Son nom y est donc un patrimoine commun, que tous les suffrages ont le droit de revendiquer. »

M. le comte Branicki, propriétaire du château et de la terre de Montrésor, un des plus grands propriétaires du département d'Indre-et-Loire, vient de poser sa candidature au Sénat et d'adresser sa profession de foi aux électeurs sénatoriaux de droit et aux conseillers municipaux.

Faits divers.

LE RHUME. — Le rhume n'est pas à proprement parler une maladie ; c'est une indisposition. Les variations atmosphériques en sont la cause ; aussi importe-t-il de les combattre si l'on ne veut pas être enrhumé. Le moyen est des plus simples, c'est peut-être pour cela que beaucoup trop de personnes le négligent. Il s'agit de se vêtir en raison de la température de la saison et d'éviter les passages brusques du chaud au froid.

Cependant, les personnes dont la poitrine est délicate feront bien, indépendamment des vêtements épais, d'employer la flanelle sur la peau. C'est aussi un excellent moyen de prévenir le rhume.

L'indisposition connue sous le nom vulgaire de rhume de cerveau, et scientifiquement sous celui de coryza ou catarrhe nasal, retombe sur la poitrine, quand l'irritation se propage par les bronches aux voies respiratoires. Alors existe le rhume de poitrine.

Cette affection, d'habitude passagère, cède aisément aux infusions chaudes et sucrées de fleurs ou de racines pectorales. Les sirops de gomme, de violette et de baume de Tolu joints à l'usage des diverses pâtes pectorales, sont aussi très-efficaces. Une chose que nous ne saurions trop recommander, c'est de ne point laisser vieillir les rhumes. La toux prolongée fatigue tous les organes : elle fait naître soit une bronchite intense, soit une fièvre catarrhale, soit une affection de l'estomac.

La phthisie pulmonaire n'est pas toujours produite par un rhume négligé : celui-ci joue quelquefois le rôle de cause déterminante de cette maladie, et c'est pourquoi la négligence à son sujet est surtout dangereuse chez certaines personnes.

En résumé, le rhume est un hôte plus que désagréable que l'on doit pourtant bien soigner, afin de s'en débarrasser, et de le chasser le plus tôt possible.

Au Brésil, chaque station de chemin de fer comporte un ou plusieurs tableaux indiquant la population, la production, les curiosités de la localité et des localités voisines de la station. Renseignements statistiques, économiques et historiques.

Pas si bêtes, les Brésiliens ! Quand cette innovation ne servirait qu'à nous reposer la vue de ces stupides annonces de *paracrottes*, de *cirages*, de *cataplasmes*, d'*irrigateurs* et autres outils d'éducation...

Les scaphandres. — Les scaphandres jouent dans ce moment un rôle considérable par

suite de trop nombreux accidents maritimes que nous avons eu à constater, autant pour l'inspection et le sauvetage des épaves que pour le renflouage des navires coulés à fond. C'est à l'aide du scaphandre que l'on a pu prendre les dimensions de l'ouverture du flanc de la *Louisiane*, causée par l'abordage de la *Gironde*. On a trouvé, à la hauteur de la lisse, une largeur de six mètres, et à la hauteur du pont quatre mètres. La déchirure paraît descendre très-bas. On va fabriquer un éplâtre de la grandeur du trou que l'on appliquera le long du flanc du navire.

Le scaphandre n'est point une invention moderne. On en doit l'invention au célèbre abbé de La Chapelle, dont nous avons eu occasion de parler à plusieurs reprises. Cette invention date de 1785. Toutefois, le scaphandre en liège, inventé par le célèbre abbé, ne ressemble guère au scaphandre dont se sert aujourd'hui la marine. On a vu, par exemple, tout récemment, le correspondant d'un journal illustré descendre dans l'entrepont du *Magenta* et dessiner l'épave sur la place au moyen d'une lampe électrique. Les engins destinés au sauvetage des navires se multiplient tous les jours. Il y a, par exemple, la cloche d'observation, au moyen de laquelle on peut descendre à sec au fond de la mer et examiner une épave à loisir.

Cette cloche d'observation est destinée à remplacer avec avantage le cylindre métallique, avec des ouvertures fermées par des verres épais ; au centre s'introduit le plongeur. La cloche d'observation s'enfoncé d'elle-même par le poids et remonte automatiquement. Son poids est en effet calculé de manière qu'en laissant pénétrer de l'eau dans un double fond, la cage métallique descend à une grande profondeur. D'autre part, pour remonter, il suffit, au moyen d'un ressort, de donner passage à une colonne d'air comprimée qui chasse l'eau emmagasinée.

Dernières Nouvelles.

Alger, 4 janvier, soir.

Le général Chanzy s'est embarqué ce soir à six heures sur le *Maris*. Il se rend en France pour assister à la réunion des commandants de corps d'armée convoqués pour arrêter le tableau d'avancement.

Trois candidatures sénatoriales sont annoncées pour l'Algérie : celles de l'amiral de Gueydon, du général de Wimpfen et de M. Burlier, conseiller général.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bulletin Financier.

Paris, 3 janvier.

Le marché est toujours dans les meilleures dispositions, et les rentes ont encore gagné quelque chose aujourd'hui. Il s'est fait un grand nombre d'affaires et les transactions ont été des plus faciles.

Le 5 0/0, qui s'est arrêté hier à 104,90, fait en clôture 104,92 1/2, et le 3 0/0, que l'on cotait hier à 66,20, a clos, très-demandé, à 66,30.

L'Italien a encore gagné aujourd'hui 27 cent. 1/2 et fait maintenant 74,15. Ainsi s'évanouissent définitivement les inquiétudes que la faiblesse relative de cette valeur avait inspirées, il y a quelque temps, aux spéculateurs.

Nous mentionnons le Turc pour mémoire, car il ne se traite qu'un nombre d'affaires très-minime sur cette malheureuse valeur qu'on offre ce soir à 22,90. Les lots se traitent à 55.

Nos prévisions sur le Crédit mobilier commencent à se réaliser : il a regagné 5 fr. aujourd'hui, et a fermé à 188,75 assez demandé. Nous pensons que le mouvement va se continuer et que le cours de 200 sera prochainement de nouveau atteint.

Le Pérou a encore faibli : de 34 3/4 il est descendu à 34. Peu d'affaires d'ailleurs.

La Banque de Paris a gagné 75,50 ; elle a atteint le cours de 4,115. La Banque ottomane a également gagné quelque chose : on la cote 456,25.

Aucune affaire sur les Tabacs italiens, qui sont, du reste, sans animation depuis longtemps.

Les actions autrichiennes sont à 673,75 et les obligations à 320.

Les actions lombardes font 256,25 et les obligations 320.

Extérieure espagnole, 47 7/8 ; Intérieure espagnole, 46 4/8.

L'Univers illustré présente, dans son numéro de cette semaine, un ensemble de gravures aussi varié qu'attrayant. Parmi les intéressants sujets que le crayon de ses dessinateurs a reproduits, nous signalerons : Théâtre de la Porte-Saint-Martin : *La Jeunesse des Mousquetaires*, drame en cinq actes et quatorze tableaux, par Alexandre Dumas et Auguste Maquet; dernier tableau : *Le Jugement*; le Jour de l'an partout; 1875-1876: les souvenirs de l'année qui finit; le vicomte Arthur de La Guéronnière, ancien sénateur, décédé le 23 décembre; événements d'Herzégovine: un poste turc près de Kostanitz; voyage de S. A. R. le prince de Galles aux Indes: chefs indigènes (quatre portraits); trône d'argent du prince de Galles pour ses réceptions officielles; les éléphants du Guicowar de Baroda attendant l'arrivée du prince; le prince inspectant les troupes à Poonah; le *Skating-Ring*. — Rébus.

Nous devons rappeler que l'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une nouvelle et très-attractive PRIME GRATUITE, consistant en volumes de nos écrivains les plus célèbres, volumes qui

sont élégamment cartonnés à l'anglaise, avec titre doré.

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES DE JULES KLEIN.

CERISES POMPADOUR, FRAISES AU CHAMPAGNE, PATTE DE VELOURS, LÈVRES DE FEU, PAZZA D'AMORE, CUIR DE RUSSIE, valse.
RADIS ROSES? mazurka.
FRANCE ADORÉE! Marche française.
CŒUR D'ARTICHAUT, PEAU DE SATIN, polkas.
Transcriptions brillantes à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.
Cerises Pompadour, valse, Radis Roses? mazurka.
JULES KLEIN-QUADRILLE, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains par RENAUD DE VILBAC.)
Valse chantée: Fraises au Champagne et Pazza d'Amore.

Mélodies célèbres de Jules Klein :
Rayons Perdus, Soupir et Baiser.
On reçoit franco les ŒUVRES DE JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr.; 1 fr. 70 c. pour les Mélodies; 3 fr. pour le *Portrait de Jules Klein*, et 2 fr. pour le quadrille), à COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6, à PARIS, qui vient de publier le chef-d'œuvre de Renaud de Vilbac : CATIMINI, valse brillante de Salon. (Prix : 2 fr. 50 c.) En vente dans tous les magasins de musique.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Piloni. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — — — —
1 — 40 — — — — — du soir.
7 — 40 — — — — —

Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 30 — — — — —
12 — 30 — — — — — du soir.
6 — 40 — — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — soir,
4 — 13 — — — — — express.
7 — 17 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 41 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — — — express-poste.
L'entraîn d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
3 % jouissance décembre...	66	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	722	50	10
4 1/2 % jouiss. septembre...	96	»	»	Crédit Mobilier...	188	75	6	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	700	»	2
5 % jouiss. novembre...	104	75	»	Crédit foncier d'Autriche...	510	»	5	Société autrichienne, j. janv.	675	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	480	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	330	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	»	»	Est, jouissance nov.	572	50	»	Orléans...	317	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	496	25	1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	968	75	3	Paris-Lyon-Méditerranée...	313	50	»
— 1865, 4 %	510	»	»	Midi, jouissance juillet...	727	75	1	Est...	310	75	»
— 1869, 3 %	370	»	»	Nord, jouissance juillet...	1212	50	»	Nord...	319	25	»
— 1871, 3 %	349	50	2	Orléans, jouissance octobre...	1001	25	2	Ouest...	314	»	»
— 1875, 4 %	471	50	2	Ouest, jouissance juillet, 65.	635	»	2	Midi...	310	50	»
Banque de France, j. juillet...	3855	30	»	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes...	285	»	»
Comptoir d'escompte, j. août...	620	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1077	50	5	Yendée...	232	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	495	»	»	Société immobilière, j. janv.	24	»	1	Canal de Suez...	522	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	312	50	2				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	911	25	»								

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

Aux enchères publiques et sur licitation,

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés à la Maison-Neuve, commune de Somloire.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-trois janvier mil huit cent soixante-seize, à midi, à la Mairie de Somloire, par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement, par le tribunal civil de Saumur, le onze décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

Et à la requête de :

1^o M. Henri Grolleau, charbonnier, demeurant à Châtelleraut;
2^o M^{me} Léonie Doublé, épouse dûment autorisée de M. Victor Arnault, cultivateur, demeurant à Chavegue, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

3^o M. Pierre Doublé, cultivateur, demeurant à Vayole, commune de Bertégon;

4^o M^{me} Angèle-Perrine Doublé, fille majeure, domestique, demeurant commune de Coussez;

5^o M^{me} Marie Doublé, épouse dûment autorisée de M. Gilles Joubert, cultivateur, demeurant commune de Princez, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

6^o M^{me} Louise Doublé, épouse dûment autorisée de M. Théophile Dubois, maçon, demeurant à Richelieu, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

Poursuivants, ayant pour avoué constitué M^e Charles Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrèze, n° 12, constitué pour eux;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Pierre Perrin, cultivateur, demeurant à la Tour-Saint-Geslin, canton de Richelieu;

Au nom et comme tuteur naturel et légal de ses quatre enfants mineurs : Eglantine, Clémence, Auguste et Victor Perrin, issus de son mariage avec Rosalie Grolleau, son épouse, décédée;

2^o M. François Grolleau, charbonnier, demeurant à Richelieu, tant en son nom personnel qu'au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Perrin, sus-nommés;

Coclitants, ayant pour avoué

constitué M^e Chedeau, avoué près le tribunal civil de Saumur;

Il sera, le dimanche vingt-trois janvier mil huit cent soixante-seize, à midi, à la Mairie de Somloire, et par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^o LOT.

1^o Un corps de bâtiments, composé d'une chambre à feu et d'un fournil, grenier au-dessus, deux écuries avec fenil au-dessus, plus un hangar en appentis, issues devant ces bâtiments; le tout se tenant et compris au cadastre sous le numéro 17 de la section B, polygone 6, pour une contenance de six ares dix centiares, joignant au nord-ouest le pré ci-après, au nord-est le chemin de la Maison-Neuve, au sud-est un chemin et au sud-ouest le pré ci-après désigné.

2^o Un jardin, compris au cadastre sous les numéros 13 et 14 de la section B, polygone 6, pour une contenance de sept ares quarante-cinq centiares, joignant au nord-ouest Bourgeonneau, au nord-est le pré ci-après, au sud-est le chemin et au sud-ouest un chemin.

Dans ce jardin, vers midi, se trouve une petite écurie, comprise au cadastre sous le numéro 12 de la section B, polygone 6, pour une contenance, en superficie, de trente centiares.

Mise à prix, mille francs, ci. 1,000 fr.

2^o LOT.

Un pré, devant les bâtiments ci-dessus, désigné au cadastre sous le numéro 16 de la section B, polygone 6, pour une contenance de vingt-huit ares cinquante centiares, joignant au nord-ouest un petit chemin, au nord-est un autre chemin et les bâtiments ci-dessus, au sud-est les bâtiments ci-dessus et un chemin, et au sud-ouest le jardin ci-dessus et les sieurs Bourgeonneau et Charrier.

Mise à prix, huit cents francs, ci. 800 »

3^o LOT.

Une autre petite maison, composée d'une chambre à feu, sans grenier, avec portion d'issue devant cette maison. En ce qu'en emporte cette maison; le tout désigné au cadastre sous le numéro 10 de la section B, polygone 6, pour une contenance, en superficie, de quatre-

A reporter. 1,800 »

Report. 1,800 »

vingt-cinq centiares, joignant au nord-ouest un petit chemin, au nord-est Charrier, au sud-est le passage commun et au sud-ouest Charrier, mur mutuel.

Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

4^o LOT.

Un pré, compris au cadastre sous le numéro 8 de la section B, polygone 6, pour une contenance de vingt-trois ares, joignant au nord-ouest Turpault, au nord-est jardin à Deneveu et bâtiments au même, au sud-est un petit chemin et au sud-ouest Bourgeonneau.

Mise à prix, six cents francs, ci. 600 »

Total des mises à prix : deux mille six cents francs, ci. 2,600 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges;
2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné, Saumur, le quatre janvier mil huit cent soixante-seize.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le six janvier mil huit cent soixante-seize, folio case Recu'un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(3)

L. PALUSTRE.

MAISON

A LOUER

S'adresser à M. RIVAUD. (590)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

MEDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitués des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 56 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'Établissement Lardy, à Vichy. — Établissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

HERNIES Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de Fleury, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr.

AUX ASTHMATIQUES Il n'existe qu'un remède qui guérisse véritablement l'asthme, la toux, l'oppression; c'est la potion de M. Aubrée, méd.-ph. à Ferté-Vidame (E.-et-L.). Sans toute concurrence, par 13 ans de succès et des milliers de guérisons. Proverbe gratis et franco.

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents.

A LOUER PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON

Rue de l'Échelle. S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A VENDRE D'OCCASION.

BON PIANO

S'adresser rue Verte, n° 12.

A VENDRE

UNE JUMENT DE SANG

sept ans, S'attelant et se montant. S'adresser à M. RAIMBAULT, marchand, rue Beaurepaire. (613)

AVIS

M^{me} veuve RIBAUT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue son commerce comme par le passé. (629)

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

PAS UN CAPITALISTE

ne voudra perdre l'occasion de se procurer gratuitement le **Manuel des Capitalistes**, contenant des renseignements détaillés sur toutes les Sociétés par actions. Magnifique volume de 400 pages in-8° donné en prime par le **Monitor de la Banque**, 52 N° par an, pour 4 fr. Envoi d'un N° gratuit sur demande, 7, rue Lafayette, Paris. (543)

POUDRE SOSAN

CONTRE LE

RHUME DE CERVEAU

2 prises de cette poudre arrêtent instantanément le coryza sans aucun inconvénient. Envoi franco contre 0.60 cent. en timbres-poste. — Pharmacie générale, rue du Quatre-Septembre, 13, Paris, et principales pharmacies.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, Saumur.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Allcaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empaillet toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Et tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 5 fr. d° pour les départements 4 fr.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale

préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire

sur la peau.

Elle est adhérente et invisible,

aussi donne-t-elle au teint une

fraîcheur naturelle.

CA. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse

la douceur et les préserver

des gerçures et autres accidents

provoqués par le froid.

9, rue de la Paix. — Paris.

Saumur, imprimerie P. GODET.